Solidaires Finances Publiques 29
SYNDICAT NATIONAL
Section du Finistère

Local Syndical :
CFP de Châteaulin
5, Place de Kerjean
CS 90055
29150 Châteaulin

solidairesfinancespubliques.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr

Union syndicale Solidaires

Le 14 décembre 2021

Déclinaison locale du protocole
Reconnaissance de l'engagement des personnels de la DGFiP

Volet 3 (amélioration du cadre de vie) : de quoi parle-t-on ?

Retour sur la démarche nationale des organisations syndicales sur ce volet 3

Le 22 octobre dernier les organisations syndicales représentatives ont signé avec la Direction Générale un protocole d'accord relatif « à la reconnaissance de l'engagement des personnels de la DGFiP ».

Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur :

- Une mesure indemnitaire exceptionnelle.
- Un volet promotion.
- L'amélioration du cadre de vie.

Les 2 premiers volets de l'accord ont déjà fait l'objet d'une communication de **Solidaires Finances Publiques**, et vont trouver leur traduction au niveau de la paye du mois de décembre avec le versement d'une prime d'un montant brut de 250 € pour les agent·es de catégorie C, 170 € pour les agent·es de catégorie B, et 120 € pour les agent·es de catégorie A.

Les organisations syndicales nationales ont tenté, jusqu'au bout, de faire basculer les 10 millions d'euros du volet 3 de ce protocole (amélioration du cadre de vie) dans le volet 1 (prime exceptionnelle pour pouvoir la doubler).

La Direction Générale n'a rien lâché et a menacé de reprendre ces fonds pour les utiliser à d'autres fins, et c'est ainsi que la démarche parvient jusqu'à chacune des directions locales.

Déclinaison locale du volet 3 du protocole (fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents)

Restait donc pour les directions locales à décliner le volet relatif à l'amélioration du cadre de vie au travail des agent·es pour réaliser le recensement de projets susceptibles de répondre aux 4 axes définis par le protocole :

- Cadre de vie au travail.
- Démarche éco-responsable.
- Sensibilisation aux innovations.
- Responsabilité sociale de la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques regrette que la DDFiP du Finistère n'ait pas proposé aux organisations syndicales une réunion d'information afin de présenter ce dispositif, la définition d'une méthode de travail, et l'établissement du calendrier de mise en œuvre.

Aussi, notre organisation syndicale a demandé au Directeur de rajouter ce point à l'ordre du jour du CTL du 14 décembre 2021. Demande acceptée par la Direction.

Solidaires Finances Publiques du Finistère demandera des éclaicissements sur les 2 derniers items peu clairs à nos yeux (sensibilisation aux innovations et responsabilité sociale de la DGFIP).

Le budget dédié à cette opération s'élève à 110 500 € pour la DDFiP du Finistère.

Ceci étant, **Solidaires Finances Publiques** mesure les limites d'un exercice qui va certes apporter 110 500 € aux agent·es, ce qui peut paraître important, mais devient plus relatif ramené au nombre d' agent·es (110 €/agent·e).

La Direction pourra, si elle le souhaite, abonder ce budget en mobilisant sa dotation globale de fonctionnement.

En fonction du nombre d'agent·es à solliciter, la consultation de l'ensemble des personnels sera organisée de la mi-décembre à la mi-janvier par résidence, par site, par étage, ou par service, et sous la responsabilité d'un « chef de file » désigné par la Direction parmi les chefs de service.

Les propositions issues de ces consultations seront remontées à la Direction et soumises à la division budget / logistique pour un éclairage technique et financier.

Les actions ainsi analysées seront ensuite discutées avec les organisations syndicales pour déterminer les projets identifiés comme prioritaires par les agent·es.

À l'issue de ce processus, les projets seront présentés en CTL où les élu·es du personnel devront, par un vote majoritaire, valider ou pas les actions proposées.

Le calendrier est serré, puisque ce CTL devra se tenir avant le 31 mars 2022.

Il est à préciser qu'en l'absence d'accord local, l'enveloppe sera remise dans le pot commun au niveau national, et pourra être redistribuée dans les directions qui ont trouvé un accord et pour lequel le financement n'est pas complètement assuré.

Le point de vue de Solidaires Finances Publiques du Finistère

Notre organisation syndicale a conscience que les projets qui pourront émerger du processus de consultation des agent·es, et du processus de validation des élu·es du personnel, ne modifieront en rien les organisations de travail telles qu'elles existent.

Notre organisation syndicale a conscience qu'aucune des actions pour améliorer le cadre de vie au travail ne fera disparaître le mal-être au travail ressenti par une majorité d'agent·es.

Nous devrons valider vos propositions, et porter vos revendications. Mais lesquelles ? Celles de tout un service ? De chaque agent·e ? D'une partie par rapport à l'autre ? Et selon quel mode démocratique auront-elles été déterminées ?

C'est une responsabilité qu'il nous faudra assumer, mais elle n'est pas si simple.

Pour autant, les représentant·es de **Solidaires Finances Publiques du Finistère** voient dans ce dispositif une opportunité pour répondre à certaines attentes des agent·es qui sont rarement prises en charge car hors du périmètre des budgets du CHSCT, de l'action sociale, ou de la dotation globale de fonctionnement.

Dans cette perspective, **Solidaires Finances Publiques du Finistère** a décidé d'adopter certains principes pour apprécier les projets qui pourront émerger de la consultation des agent·es et se positionner lors de la présentation en CTL :

- Nous nous assurerons tout d'abord que les actions proposées ne relèvent pas des budgets de la Direction (dotation de fonctionnement) ou du CHSCT. Des « bonnes idées » pourraient être rejetées parce qu'elles entrent dans un autre cadre que celui de l'accord. A titre d'exemple : achat de fauteuils de bureau pour les télétravailleurs (budget CHSCT), construction d'abris à vélo ou de bornes de recharge pour voitures électriques (budget Direction)…
- Les actions devront être mutualisables sur une même résidence ou un même site, et devront être généralisables à l'ensemble du département.
- Les actions proposées devront par ailleurs faciliter la vie au travail des agent·es, et favoriser l'articulation vie privée / vie professionnelle.
- Enfin une attention particulière sera portée aux projets qui pourront être pérennisés dans le temps.

Pour Solidaires Finances Publiques du Finistère, il est indispensable de s'associer à la démarche engagée au titre du protocole national de « reconnaissance de l'engagement des personnels », mais en essayant de donner du sens au dispositif d'amélioration du cadre de vie au travail, et éviter la multiplication des propositions d'actions gadgets (achats de plantes, de décorations, de jeux…) qui n'auront à terme aucune incidence sur l'environnement de travail.